

Charles Millot (1878-1943 ?) est alors architecte. Il semble avoir vécu en région parisienne jusqu'en 1914. Après la Grande Guerre (durant laquelle il fut blessé plusieurs fois), il fut nommé architecte des régions dévastées. Installé à Lorient, il œuvra ensuite en Bretagne ou il a laissé des écoles, un sanatorium (Kerpape) ou une église (Keryado).

La taxe sur les chiens fut supprimée en 1971. Elle connaissait ainsi la même fin que d'autres dispositifs fiscaux peu concluants comme la taxe sur les pianos (1893-1920?), la taxe sur les billards (1871-1944) ou la taxe sur les vélos (1893-1959).

***L'Archive de la Quinzaine n°412***

*Du lundi 6 avril au samedi 18 avril 2020*

***La clinique obstétrico-chirurgicale  
(années 1960)***

Les Archives municipales vous accueillent  
le mardi de 13h30 à 18h00/ le mercredi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 /  
le jeudi de 9h30 à 12h30/ le vendredi de 9h30 à 12h30 ou sur rendez-vous.  
Archives municipales  
10, rue Jean Jaurès  
92 260 Fontenay-aux-Roses  
Tel. 01 41 13 21 12

[david.descatoire@fontenay-aux-roses.fr](mailto:david.descatoire@fontenay-aux-roses.fr)

<https://www.fontenay-aux-roses.fr/35/histoire-et-patrimoine.htm>

***L'Archive de la Quinzaine<sup>1</sup> n°411***

*Du lundi 23 mars au samedi 4 avril 2020*

***La non-possession de Charles Millot  
(1922)***

Votée en 1855, une taxe obligeait les propriétaires de chiens à se déclarer auprès de leur mairie et à s'acquitter d'une contribution (voir *L'Archive de la Quinzaine* n° 14 du 29 novembre 2004).

Etablie pour des raisons sanitaires, limiter le nombre de chiens errants, cette taxe fut de plus en plus difficile à percevoir. Elle nécessitait chaque année une actualisation (notamment ceux qui ne possèdent plus de chiens) complexe qui était contrebalancée par les rentrées fiscales très modestes.

En 1922, Charles Millot, un habitant du 30 rue des Moulins-à-vent écrit à la mairie pour mettre à jour son dossier (AM FaR, série G non coté) :

---

<sup>1</sup> Tous les quinze jours, les Archives municipales proposent un document original concernant l'histoire de Fontenay accompagné d'un petit texte de présentation. L'ensemble forme *L'Archive de la Quinzaine*.

CH. MILLOT  
EX-ARCHITECTE EN CHEF  
DES RÉGIONS LIBÉRÉES  
DIPLOMÉ PAR LE GOUVERNEMENT  
AGRÉÉ

2, AVENUE DES COTTAGES  
CROIX (NORD)

Le 13 Novembre 1922

Monsieur le Contrôleur des  
Contributions directes  
Fontenay-aux-Roses

Monsieur le Contrôleur,

J'ai l'honneur de porter à votre  
connaissance que je ne possède plus de  
chen à Fontenay-aux-Roses ; ayant été  
imposé de fr. 8, article 205 du code pour  
l'année 1922, je vous serais reconnaissant  
de vouloir bien me payer pour l'année  
1923.

Veuillez agréer, Monsieur le Contrôleur  
l'expression de ma considération très  
distinguée.

Ch. MilLOT